

## CHÂPITRE IX.

*Établissement de bienfaisance.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Frais d'entretien et transport des mendians dont le domicile de secours est inconnu,	12,000 »	} fr. 391,074 »
— 2. Subsidés à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et pour l'amélioration des hospices d'aliénés,	125,000 »	
— 3. Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles,	74,074 »	
— 4. Subsidés pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces,	180,000 »	

## CHAPITRE X.

Article unique. Dépenses imprévues, 8,000 »

## CHAPITRE XI.

Article unique. Pour solde de dépenses arriérées concernant l'exercice 1833, 2,000 »

---

Total, 6,345,875 »

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1838.  
Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de la Justice,  
A.-N.-J. ERNST.

642. — 31 DÉCEMBRE 1837. — *Loi qui fixe le Budget du département des Travaux publics pour 1838* (1). (Bull. offic., n. cxvii.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :  
Article unique. Le budget du département des Travaux publics pour l'exercice de 1838 est fixé à la somme de sept millions huit cent quatre-vingt mille huit cent quinze francs, conformément au tableau ci-annexé.

*TABLEAU du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1838.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre,	fr. 21,000 »	} fr. 158,250 »
— 2. Id. des fonctionnaires, employés et gens de service,	107,250 »	
— 3. Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage du ministère et de l'hôtel des postes, menues dépenses,	17,000 »	
— 4. Papier pour l'administration centrale des postes et les provinces,	7,000 »	
— 5. Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale en Belgique,	6,000 »	
		A reporter fr. 158,250 »

(1) Présentation à la chambre des représentants par le ministre des finances, le 7 octobre 1837. Mon. du 8. — Rapport par M. Vanhoobrouck de Fienne, le 4 décembre. — Mon. des 14, 15 et 18. — Discussion, les 14, 15, 16 et adoption dans cette dernière séance par 48 voix contre 6. — Mon. des 15, 16, 17, et 18.

Rapport au sénat, par M. Van Muysen, le 26 décembre. — Mon. du 26. — Discussion le 29 décembre et adoption à l'unanimité des 40 membres présents. — Mon. des 3 et 7 janvier 1838.

## CHAPITRE II.

*Garde Civique.*

Art. uniq. Frais de voyage et d'administration ; achat, réparation et entretien des armes,	25,000 »
--	----------

## CHAPITRE III.

*Milice.*

Art. uniq. Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens,	1,600 »
--	---------

## CHAPITRE IV.

*Travaux publics*

Art. 1 <sup>er</sup> . Routes,	2,175,500 »	} fr. 3,456,849 »
— 2. Canaux et rivières,	257,910 »	
— 3. Travaux à la Meuse,	40,000 »	
— 4. Ports et Côtes.	280,585 »	
— 5. Phares et fanaux,	9,704 »	
— 6. Polders,	250,000 »	
— 7. Bâtiments civils,	28,000 »	
— 8. Personnel,	415,150 »	

## CHAPITRE V.

*Chemin de fer.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Entretien et police de la route proprement dite,	955,000 »	} fr. 5,090,000 »
— 2. Dépense de transport,	1,730,000 »	
— 3. Frais de perception,	405,000 »	

## CHAPITRE VI.

*Service des Mines.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel (conseil des mines),	42,000 »	} fr. 159,370 »
— 2. Chauffage, éclairage, fournitures de bureau, entretien et renouvellement du mobilier et achat de livres,	2,400 »	
— 3. Frais de route.	1,200 »	
— 4. Dépenses imprévues,	500 »	
— 5. Traitements des ingénieurs et des conducteurs, frais de bureau et de déplacement et impression des travaux statistiques,	104,670 »	

## CHAPITRE VII.

*Service des postes et messageries.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement des employés,	320,000 »	} fr. 968,546 »
— 2. Frais de tournée des inspecteurs, de régie des directeurs et percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres,	77,000 »	
— 3. Transport des dépêches,	341,546 »	
— 4. Service rural,	230,000 »	

## CHAPITRE VIII.

Art. uniq. Dépenses imprévues,	50,000 »
--------------------------------	----------

Mandons et ordonnons, etc.

Total, fr. 7,880,815 »

Contresigné par le Ministre des Travaux publics,

NOTREMB.